



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/CHM/Afr.Reg/1/2  
25 avril 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉUNION RÉGIONALE AFRICAINE SUR LE  
CENTRE D'ÉCHANGE  
Nairobi, 31 mars – 2 avril 2003

### RAPPORT DE LA RÉUNION RÉGIONALE AFRICAINE SUR LE CENTRE D'ÉCHANGE

#### INTRODUCTION

##### *A. Historique*

1. Dans sa décision VI/18, la Conférence des parties avait invité le Secrétaire exécutif à organiser les ateliers additionnels de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional visés dans la décision V/14 en vue d'activités se rapportant au mécanisme de centre d'échange (MCE) et à la formation à l'appui des capacités nationales de mise en œuvre de la Convention. En outre le mécanisme de centre d'échange, ayant franchi avec succès la phase d'échange d'informations, pouvait désormais se concentrer sur la promotion de la coopération technique et scientifique, en mettant l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités.
2. En conséquence, le Secrétaire exécutif a organisé à Nairobi, du 31 mars au 2 avril 2003, la Réunion régionale pour l'Afrique sur le mécanisme de centre d'échange en vue de fournir aux pays de la région l'occasion d'exprimer leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne les initiatives et les efforts nouveaux du mécanisme de centre d'échange visant à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique, en particulier en collaboration avec les points focaux thématiques internationaux récemment désignés, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.
3. L'organisation de la réunion a aussi répondu à la recommandation formulée par le Comité consultatif informel (CCI) à ses réunions des 11 mars 2001, 11 novembre 2001, avril 2002 et 9 mars 2003, invitant le Secrétaire exécutif à focaliser l'utilisation du mécanisme de centre d'échange pour promouvoir la coopération technique et scientifique, en particulier avec les domaines thématiques et intersectoriels de la Convention, y compris les espèces exotiques envahissantes, l'initiative mondiale de taxonomie (IMT), la biodiversité côtière et marine, et l'approche par écosystèmes.

##### *B. Participation*

4. Chacune des parties à la Convention en Afrique était invitée à désigner un participant ayant l'expérience du mécanisme de centre d'échange de la Convention. En réponse à cette invitation, ont été

/...

désignés par leurs points focaux respectifs et ont pris part à la réunion des participants des pays ci après: Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

5. Les représentants d'un donateur bilatéral et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à la réunion en qualité d'observateurs et/ou de personnes-ressource:

a) *Donateur bilatéral*: Belgique;

b) *Organisations intergouvernementales actives dans l'échange d'information et sur les questions de coopération scientifique*: Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique (RIEA), CAB International, Secrétariat du Commonwealth / Réseau de connaissances du Commonwealth (CKN), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

c) *Organisations non gouvernementales*: BirdLife International et Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP).

6. La liste complète des participants figure à l'annexe II au présent rapport.

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. La réunion a été ouverte à 9 heures le lundi 31 mars 2003. M. Marcos Silva, responsable de programme pour le mécanisme de centre d'échange du Secrétariat de la Convention, s'est adressé aux participants au nom du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

8. M. Silva a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Après avoir présenté la nouvelle phase du mécanisme de centre d'échange, il a dressé un bref inventaire des nouvelles initiatives visant à faciliter la coopération technique et scientifique en ce qui concerne les domaines de programme et les aspects intersectoriels de la Convention, y compris les espèces exotiques envahissantes, l'initiative mondiale de taxonomie, l'approche par écosystèmes, la biodiversité côtière et marine et l'article 8j), connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Il a ensuite invité les pays à se prévaloir de cette réunion pour identifier leurs besoins prioritaires relatifs à leur capacité de participer à ces nouvelles initiatives dans le cadre du mécanisme de centre d'échange. En ce qui concerne le développement du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, M. Silva a noté les synergies et les distinctions à faire entre le mécanisme de centre d'échange et le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et il a récapitulé les enseignements tirés du projet. Il a également présenté la nouvelle version du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, élaborée en prévision de l'entrée en vigueur du protocole de Cartagena relatif à la prévention des risques biotechnologiques. M. Silva a conclu en exprimant sa gratitude au Gouvernement belge pour avoir apporté une aide financière à l'organisation de la réunion.

## **POINT 2. ASPECTS ORGANISATIONNELS**

### ***2.1. Élection du bureau***

9. À la 1<sup>ère</sup> séance de la réunion, le 31 mars 2003, M. Joseph Masinde (Kenya) a été désigné pour exercer la présidence et M. Koffi Edinam Dantsey (Togo) pour exercer les fonctions de rapporteur.

/...

## **2.2. Adoption de l'ordre du jour**

10. Les participants à la réunion régionale ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire distribué préalablement à la réunion (UNEP/BD/HM/Afr.Reg/1/1):

1. Ouverture de la réunion.
2. Aspects organisationnels:
  - 2.1. Election du bureau ;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour ;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Utilisation des nouvelles technologies de l'information pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique.
4. Besoins régionaux pour mettre en œuvre efficacement les recommandations relatives aux domaines thématiques et aux aspects intersectoriels de la Convention.
5. Conclusions et recommandations.
6. Autres questions pertinentes.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

## **2.3. Organisation des travaux**

11. À sa 1ère séance, le 31 mars 2003, la Réunion régionale a approuvé le programme de travail proposé tel qu'il figurait à l'annexe II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/BD/HM/Afr.Reg/1/1/Add.1)

### **POINT 3. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR PROMOUVOIR ET FACILITER LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**

#### ***Exposés***

12. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, M. Silva a fait l'exposé qui avait été envisagé lors de la réunion la plus récente du Comité consultatif informel (CCI) le 9 mars 2003 sur la base des décisions V/14 et VI/18 de la Conférence des parties. Dans son introduction, M. Silva a décrit les nouvelles initiatives lancées par le mécanisme de centre d'échange à l'appui de la collaboration technique et scientifique. Il a également brièvement présenté les activités se rapportant au mécanisme de centre d'échange à l'appui des programmes de travail sur les espèces exotiques envahissantes, l'initiative mondiale de taxonomie (IMT),

/...

la biodiversité côtière et marine et l'article 8j), connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, en particulier dans le contexte de la désignation de points focaux thématiques internationaux conformément à l'article c) de l'annexe II à la décision V/14. M. Silva a ensuite présenté le travail du mécanisme de centre d'échange pour promouvoir l'utilisation de présentations, de normes et de protocoles communs sur la base d'un document de la réunion informelle sur les présentations, les protocoles et les normes pour l'échange amélioré d'informations sur la biodiversité tenue à Montréal les 19 et 20 février 2003. Il a conclu en faisant observer que le mécanisme de centre d'échange mettait désormais fortement l'accent sur la collaboration technique et scientifique.

13. Dans le débat qui a suivi, des observations ont été faites par les participants du Botswana, du Burkina Faso, du Swaziland, du Togo et du Zimbabwe et par le représentant du Programme mondial sur les espèces envahissantes.

14. Les participants ont noté en particulier la nouvelle orientation du mécanisme de centre d'échange à l'appui de l'article 18, paragraphe 3, de la Convention, et se sont félicités des nouvelles initiatives à l'appui de la collaboration technique et scientifique.

15. M. Han de Koeijer, représentant le Gouvernement belge, a fait un exposé sur les réseaux régionaux et internationaux émergents, et sur la collaboration entre le mécanisme de centre d'échange et ces réseaux. Il a décrit les aspects techniques associées à la liaison entre les mécanismes nationaux de centre d'échange avec les réseaux internationaux, en particulier les problèmes liés à la gestion des sites Web et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Il a aussi décrit les défis liés à la gestion commune de sites Web, et les questions techniques se rapportant à la facilitation de l'interopérabilité entre systèmes disparates résidents sur des plate-formes différentes. Décrivant les programmes lancés par le mécanisme belge de centre d'échange, M. de Koeijer a invité les participants à identifier les besoins nationaux, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et les technologies basées sur le Web.

16. Après cet exposé les participants du Cameroun, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, du Ghana, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Soudan et de la République-Unie de Tanzanie, et le représentant de BirdLife International ont posé des questions sur le rôle de partenaire de la Belgique et sur l'infrastructure requise pour le développement des technologies basées sur le Web.

17. À la 2ème séance de la réunion, M. Tichaonezvi Ruredzo, représentant le Secrétariat du Commonwealth, a fait un bref exposé sur les initiatives communes lancées par le mécanisme de centre d'échange et le Réseau de connaissances du Commonwealth, en particulier dans le contexte des recommandations faites à l'atelier régional de formation pour l'Afrique australe au mécanisme de centre d'échange de connaissances / Réseau de connaissances du Commonwealth, qui avait été tenu du 26 au 30 novembre 2001 à Zomba (Malawi). Il a souligné la nécessité d'une plus grande collaboration et d'un partage renforcé des ressources et de l'expertise.

#### *Débat*

18. Présentant les questions à examiner au titre du point 3, la Présidence a mis l'accent sur les questions d'intérêt immédiat répertoriées sur la base des documents des cinquième et sixième sessions de la Conférence des parties à la Convention, de la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et des réunions appropriées du Comité consultatif informel pour le mécanisme de centre d'échange. Elle a proposé que la réunion examine les éléments suivants dans le cadre des projets en cours au titre du centre d'échange visant à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique:

a) Les questions liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le renforcement des capacités nationales et régionales pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique aux niveaux sous-régional, régional et international;

b) Les besoins régionaux pour la mise en œuvre efficace des recommandations liées aux domaines de programme et aux aspects intersectoriels de la Convention.

19. Dans le débat qui a suivi, des observations ont été faites par les participants du Botswana, du Cameroun, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Libéria, du Mali, du Mozambique, du Soudan, du Swaziland, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, et par le représentant du Réseau de connaissances du Commonwealth.

20. Les participants sont généralement convenus qu'il était besoin que la région Afrique accroisse ses capacités en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information. Les facteurs identifiés comme affectant la participation pleine et efficace des mécanismes nationaux de centre d'échange dans les domaines de programme et pour les questions intersectorielles de la Convention incluaient le manque d'expertise technique, le manque d'accès aux nouvelles technologies de l'information, et le manque de durabilité.

21. Les participants sont aussi généralement convenus qu'il importait d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du mécanisme de centre d'échange aux niveaux national et régional. La réunion a en outre noté la nécessité:

a) de mieux évaluer le renforcement des capacités techniques, en particulier en ce qui concerne les aspects liés au développement et à la durabilité des infrastructures; et d'assurer la durabilité des projets se rapportant au mécanisme de centre d'échange;

b) de faire mieux prendre aux décideurs nationaux et aux parties prenantes conscience du mécanisme de centre d'échange et d'en accroître la visibilité; d'échanger l'expérience acquise et d'améliorer la coopération régionale;

c) d'assurer le développement, l'exploitation et l'interopérabilité des mécanismes nationaux de centre d'échange; et de faire une synthèse des enseignements tirés des mécanismes nationaux de centre d'échange qui ont été couronnés de succès.

22. La convergence a été forte pour reconnaître qu'un mécanisme régional africain de centre d'échange pourrait considérablement faciliter le partage de l'expertise et contribuer à instaurer une synergie entre les nouvelles initiatives, en particulier en ce qui concerne la facilitation de la coopération technique et scientifique dans le contexte des domaines de programme et des aspects intersectoriels de la Convention, qui devrait être son rôle premier.

#### **POINT 4. BESOINS RÉGIONAUX POUR METTRE EN ŒUVRE EFFICACEMENT LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOMAINES THÉMATIQUES ET AUX ASPECTS INTERSECTORIELS DE LA CONVENTION**

23. Le point 4 de l'ordre du jour a été abordé à la 3ème séance de la réunion, le 1er avril 2003. La Présidence a proposé que le débat sur ce point porte sur les éléments suivants:

a) Quels sont les rôles potentiels et effectifs des mécanismes nationaux de centre d'échange pour faciliter l'application nationale et régionale des décisions issues de la Conférence des Parties;

/...

b) Quels sont les rôles potentiels et effectifs des mécanismes nationaux de centre d'échange pour faciliter une plus grande participation nationale et régionale dans les domaines de programme et pour les aspects intersectoriels de Convention, en particulier en collaboration avec les points focaux thématiques internationaux récemment désignés.

*Exposés*

24. Mme Jennifer Roynon, représentant l'Initiative PNUD/Équateur, a décrit les nouvelles activités et projets de renforcement des capacités, les procédures et les critères de choix des projets, et a souligné les perspectives de collaboration disponibles pour les mécanismes africains de centre d'échange.

25. Des observations sur cette intervention ont été faites par le Botswana, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Libéria, la Mauritanie, le Soudan, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, et la République-Unie de Tanzanie.

26. Mme Sarah Simons, représentant le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) et CAB International, a parlé des initiatives de renforcement des capacités dans la région Afrique. Elle a souligné la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes pour l'économie et les moyens d'existence des pays africains et a présenté les efforts entrepris par le GISP pour établir des capacités aux niveaux national et régional. Elle a décrit la stratégie en 10 points du GISP, en mettant l'accent sur la promotion de la coopération internationale. Elle a également évoqué le programme de travail établi au titre du Mémoire de coopération entre le Secrétariat de la Convention et le Programme mondial sur les espèces envahissantes. Elle a conclu en invitant les participants à identifier les besoins nationaux quant à l'identification, à la maîtrise et/ou à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, et à discuter des manières d'appuyer les mécanismes nationaux de centre d'échange dans cette entreprise.

27. Des observations sur le GISP ont été faites par les participants du Botswana, du Burkina Faso, de la République démocratique du Congo, du Ghana, du Libéria, de la Mauritanie, de la Sierra Leone, du Soudan, du Togo et du Zimbabwe.

28. M. Paul Mtiku, représentant BirdLife International, a exposé les initiatives appuyées par cette organisation dans la région Afrique, et en particulier les projets au niveau national. Il a également discuté le mémorandum de coopération nouvellement conclu avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, qui établit un cadre pour des projets et des activités en collaboration. La question de la manière dont les données importantes sur les zones d'intérêt ornithologique peuvent appuyer le mécanisme de centre d'échange et l'application de la Convention a été posée et discutée, en particulier à la lumière des stratégies nationales de biodiversité et des plans d'action nationaux. L'intervenant a souligné les efforts déployés par BirdLife International pour accroître les capacités en Afrique, en prenant pour exemple l'action menée pour mettre les données relatives à la biodiversité aviaire, et en particulier aux espèces menacées d'oiseaux, aux zones importantes pour les oiseaux et aux zones aviaires endémiques à la disposition des points focaux nationaux africains du mécanisme de centre d'échange.

29. Des observations sur cette présentation ont été faites par le Botswana, le Cameroun, le Soudan et le Zimbabwe.

30. M. David Duthie, représentant la Division du PNUE chargée de la coordination du FEM pour les activités favorisant la biodiversité, a présenté les activités de promotion du FEM, en se concentrant sur les financements disponibles pour appuyer les projets et les initiatives de centre d'échange de caractère national. Il a décrit les procédures requises pour soumettre les propositions et a noté le succès emporté par certaines parties qui ont accédé à des financements.

31. En réponse à cet exposé, des remarques ont été faites par les représentants du Burkina Faso, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone.

32. M. Charles Sebukeera, représentant l'initiative de Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique, a exprimé la nécessité de renforcer les capacités au niveau national pour gérer et exploiter les informations se rapportant aux ressources environnementales de l'Afrique. Il a souligné la nécessité urgente de faciliter l'accès aux données et aux informations relatives à l'environnement pour favoriser la bonne gouvernance et la participation du public aux décisions. Les aspects liés à la nécessité d'appuyer la réalisation des objectifs des composantes environnementales du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont été présentés et associés à la nécessité d'établir des relations de partenariat avec le mécanisme de centre d'échange. Ensuite M. Sebukeera a aussi évoqué la nécessité de générer des produits et de fournir des services pour mettre en relief les informations déterminantes pour renforcer les capacités de négociation des pays. Il a conclu en soulignant la nécessité d'établir des relations de travail étroites avec le mécanisme de centre d'échange de la Convention et avec les mécanismes nationaux de centre d'échange, et a invité des participants à la réunion à réfléchir à la manière d'établir des telles relations de travail.

33. Dans le débat qui a suivi, les représentants du Botswana, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Libéria, du Mozambique, de la Sierra Leone, du Togo, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie sont intervenus.

34. Les participants à la réunion ont également discuté des différents rôles des mécanismes nationaux de centre d'échange, en particulier en ce qui concerne la participation aux programmes de travail de la Convention sur les domaines thématiques et les aspects intersectoriels, ainsi que des partenariats avec les points focaux thématiques internationaux et d'autres organismes. L'importance d'une participation pleine et effective a été accentuée en ce qui concerne les programmes de travail communs et l'appui à apporter à la coopération technique et scientifique. Les participants ont également noté qu'il importait de disposer d'un appui à long terme, en particulier financier, pour maintenir les mécanismes nationaux de centre d'échange et assurer le durabilité des projets et des initiatives.

35. Ce point de l'ordre du jour a été repris à la deuxième séance du 1er avril 2003. Des observations ont été faites par les participants du Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sierra Leone, Soudan, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe, et par les représentants du Réseau de connaissances du Commonwealth et de la Division du PNUE chargée de la coordination du FEM.

36. Les participants ont encore insisté sur la nécessité d'établir des partenariats et des projets avec les points focaux thématiques internationaux de manière opportune; d'offrir un plus grand appui, aux niveaux national et régional, aux parties pour soutenir les activités liées aux domaines de programme de la Convention et aux aspects intersectoriels; et de mieux définir le rôle du mécanisme de centre d'échange à l'appui de la coopération technique et scientifique.

37. De manière générale il a largement été convenu qu'il fallait que les mécanismes nationaux de centre d'échange lancent des initiatives communes avec les points focaux internationaux, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans le cadre, par exemple, d'entreprises telles que le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique, et qu'ils élaborent des programmes de travail communs à l'appui des domaines de programme de la Convention et de ses aspects intersectoriels.

38. À la 6ème séance de la réunion, le 2 avril 2003, M. Sean Khan, de la Division du PNUE chargée de l'alerte et de l'évaluation rapides, a présenté l'Annuaire environnemental du PNUE, lequel repose notamment sur un réseau d'institutions qui permet de gérer les données relatives à l'environnement. Il a décrit les ressources rendues disponibles par le réseau, notamment la liste détaillée d'experts et de consultants ayant l'expérience des pays en développement aux niveaux local, sous-régional, régional et international. Il a aussi évoqué les initiatives et les efforts visant à rendre les informations disponibles aux pays en développement et liés à des ressources financières potentielles, notamment aux fondations de caractère international et national. Le réseau offre également des mécanismes de recherche et d'accès à d'autres bases de données et centres d'échange des conventions mondiales relatives à l'environnement. Enfin les utilisateurs du réseau peuvent mettre en commun leurs capacités et leur expertise avec d'autres praticiens, et mettent effectivement l'expertise et la connaissance à la disposition de toutes les régions du monde.

39. Des commentaires répondant à cet exposé ont été faits par les participants du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Mali et du Togo et par le représentant de la Division du PNUE chargé de l'alerte et de l'évaluation rapides.

40. Dans la débat général final, les participants ont demandé à ce que, en raison de la collaboration engagée entre le Réseau de connaissances du Commonwealth et le mécanisme de centre d'échange, et de la complémentarité de leurs objectifs, la Déclaration de Zomba, rédigée à l'Atelier régional de formation pour l'Afrique australe pour l'établissement et le passage au stade opérationnel du Réseau de connaissances du Commonwealth (CKN) et son mécanisme de centre d'échange (MCE), tenu à Zomba (Malawi) du 26 au 30 novembre 2001, soit incluse dans le rapport final en tant qu'annexe III.

#### **POINT 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

41. Le point 5 de l'ordre du jour a été examiné à la 6ème séance de la réunion, le 2 avril 2003. Ce point a été présenté par la Présidence, qui a invité le Rapporteur à présenter les recommandations. Après en avoir débattu, les participants ont adopté les recommandations, qui sont jointes au présent rapport en tant qu'annexe I.

#### **POINT 6. AUTRES QUESTIONS PERTINENTES**

42. Les participants ont traité du point 6 de l'ordre du jour à la 6ème séance de la réunion, le 2 avril 2003. Les experts ont aussi été invités à exposer et à débattre d'autres questions éventuelles liées aux thèmes de la réunion.

43. Aucune autre question n'a été soulevée à ce titre.

#### **POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT**

44. Le rapport a été adopté à la 6ème séance de la réunion, le 2 avril 2003, sur la base du projet de rapport de la réunion (UNEP/BD/HM/Afr.Reg/1/L.1), et en tenant compte des amendements apportés par les participants, étant entendu que la finalisation du rapport serait effectuée par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.



**POINT 8. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

45. La présidence a déclaré close la Réunion régionale pour l'Afrique sur le mécanisme de centre d'échange à 17 heures, le mercredi 2 avril 2003.

*Annexe I*

**CONCLUSIONS DE LA RÉUNION RÉGIONALE AFRICAINE SUR LE CENTRE D'ÉCHANGE**

**POINT 3. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR PROMOUVOIR ET FACILITER LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**

<b>Buts et objectifs</b>	<b>Besoins de capacités</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique</b>
Établir un MCE régional africain	Infrastructure, expertise et durabilité; partage accru d'expertise et de ressources.	Commencer l'élaboration d'un mécanisme régional de centre d'échange pour l'Afrique.	3 ans	Le MCE régional africain devrait:  Apporter l'expertise et la formation pour la région dans son ensemble; servir de plate-forme pour un échange régional plus efficace de données; diffuser des informations, y compris directives, indicateurs, projets, etc., pour appuyer le renforcement des capacités d'évaluation des programmes de suivi; établir des forums régionaux de discussion pour faciliter la coopération; créer une liste régionale d'experts; suivre la mise en œuvre et appuyer les capacités et le développement des MCE nationaux africains.

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
Protéger, répertorier et favoriser les connaissances autochtones et traditionnelles, y compris les innovations et les pratiques	Appliquer la législation effective et encourager les cultures et les pratiques qui protègent les connaissances traditionnelles et autochtones; améliorer la législation au niveau national, sous-régional et régional; faire bénéficier les communautés autochtones et locales de leurs connaissances; évaluer les avantages résultant de l'application des connaissances traditionnelles et locales.	Appliquer la législation effective protégeant les connaissances traditionnelles et autochtones.	3 ans	Les points focaux nationaux MCE devrait aider les communautés autochtones et locales à acquérir et à utiliser les nouvelles technologies de l'information et à intégrer l'utilisation de ces technologies pour favoriser la communication et la protection de leurs connaissances; aider à répertorier les pratiques des communautés autochtones et locales en utilisant les technologies modernes de l'information; promouvoir la question des droits de propriété intellectuelle (DPI) et la protection des connaissances autochtones et traditionnelles; aider les pays à se sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle; travailler avec le point focal thématique de la CDB sur les questions relatives aux communautés autochtones et locales; mettre en commun les connaissances relatives aux situations sociales sous-jacentes, à savoir pauvreté, population, etc..
Protéger la recherche et les connaissances scientifiques	Améliorer les capacités institutionnelles; faire mieux prendre conscience de la problématique des DPI.	Encourager l'application de la législation effective au niveau national; encourager l'application effective de la législation là où elle est en vigueur.	5 ans	Rendre disponible l'information sur les questions de DPI; rendre disponible l'information sur la législation nationale et internationale relative aux DPI; Coopérer avec le MCE régional africain, une fois établi, pour rendre disponibles les informations sous-régionales et régionales sur les DPI.
Améliorer la gestion des connaissances et	Capacité d'évaluer les avantages en rendant	Limiter l'accès, le cas échéant, en particulier pour protéger les ressources	5 ans	Rendre disponible l'information sur les meilleures pratiques et les actions couronnées de succès se

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
des informations	l'information disponible dans le domaine public; protéger l'information le cas échéant;	génétiques et les connaissances, y compris les connaissances des communautés autochtones et locales en respectant les procédures des communautés autochtones et locales; appliquer un mécanisme permettant d'évaluer les avantages et les inconvénients potentiels de l'entrée d'informations dans le domaine public.		rapportant à la gestion des connaissances et de l'information, en particulier en ce qui concerne les domaines de programme et les aspects intersectoriels de la Convention; partager l'expertise aux niveaux sous-régional et régional.
User de mécanismes novateurs et adaptatifs de diffusion de l'information pour atteindre toutes les institutions et toutes les communautés	Évaluer les technologies novatrices et adaptatives	Élaborer des mécanismes usant de technologies novatrices et adaptatives, en conjonction avec les technologies modernes de l'information, afin de diffuser plus efficacement l'information.	Continu	Optimiser l'utilisation des technologies novatrices et adaptatives (CD-ROM, télécopie, brochures, publications, radio, etc.) pour diffuser l'information et favoriser une plus grande participation institutionnelle aux projets en collaboration.
Assurer la validation et l'authentification des données	Mettre les données et les informations au service des besoins nationaux; élaborer des procédures pour assurer la validité, la disponibilité à long terme et l'authentification des données et des	S'appliquer à l'emploi de présentations, de normes et de protocoles communs; identifier la meilleure structure institutionnelle nationale pour établir le partage d'informations. Le MCE n'a pas mission d'agir en tant que conservateur de données.	Continu	Rendre disponible l'information sur les présentations, normes et protocoles communs; user d'un vocabulaire convenu.

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
	informations; accroître le partage des informations aux niveaux national, sous-régional et régional.			
Assurer la disponibilité et la durabilité de l'infrastructure humaine et physique,	Formation;  accès aux nouvelles technologies de l'information et à l'expertise correspondante.	Engager les parties à financer convenablement les MCE nationaux, et, lorsque nécessaire, rechercher des sources complémentaires de financement, localement comme à l'extérieur; encourager les parties à internaliser le MCE; user des mécanismes disponibles et nouveaux de financement, y compris le mécanisme de facilitation du FEM; entreprendre une nouvelle enquête d'évaluation des besoins se rapportant aux domaines de programme de la Convention; encourager le Gouvernement belge à renforcer son programme de partenariat; encourager d'autres gouvernements à suivre l'exemple du gouvernement belge: investir dans la formation pour gérer et diffuser l'information, créer et gérer des sites Web, des serveurs de listes, des	Continu	Rendre disponible l'information sur les perspectives de financement aux niveaux national, sous-régional et régional; aider à l'élaboration d'une proposition régionale en vue de l'établissement d'un mécanisme régional africain de centre d'échange pour aider à appuyer l'infrastructure; favoriser une meilleure communication entre les points focaux MCE nationaux, le secrétariat, les autres réseaux d'information, les établissements de recherche et d'autres parties prenantes; favoriser l'utilisation des technologies appropriées et des meilleures pratiques.

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
		<p>bases de données;</p> <p>la CDB devrait travailler avec des donateurs et des partenaires de développement pour mobiliser les ressources financières requises pour établir des points focaux nationaux pour le MCE;</p> <p>améliorer la liste de réserve existante de la CDB pour y inclure l'expertise en renforcement des capacités;</p> <p>recommander l'identification d'approches novatrices faisant une utilisation plus efficace des infrastructures existantes;</p> <p>identifier des partenaires aux niveaux national, sous-régional et international pour organiser les activités de renforcement des capacités à l'appui des domaines de programme de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional.</p>		
Continuer à encourager les synergies et la collaboration entre les différents réseaux et avec les conventions	Améliorer l'intégration entre les différents secteurs institutionnels; améliorer l'harmonisation des programmes et des informations; accentuer le rôle unique du MCE	Identifier et rendre disponible l'information sur les secteurs institutionnels; encourager l'établissement de mémorandums de coopération avec d'autres organismes et d'autres institutions compétentes; élucider les rapports entre les différents	Continu	Identifier les liaisons institutionnelles et mettre en place des voies de communication entre les institutions concernées; agir en qualité de portail ouvrant sur les réseaux existants et les initiatives en cours; aider à harmoniser l'information entre les conventions, collaborer avec les points focaux nationaux et les initiatives nationales de renforcement des capacités des

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
connexes	par des initiatives de collaboration.	réseaux en tant que sujet de débat dans les ateliers de renforcement des capacités, et rendre disponibles des politiques et des procédures opérationnelles pour chacun des réseaux et chacune des initiatives; encourager les parties à utiliser le nom de l'institution pour désigner les points focaux nationaux et pour identifier la personne contact.		réseaux; stimuler les initiatives de collaboration entre les mécanismes de centre d'échange des conventions et/ou les points focaux nationaux; utiliser le cadre des réseaux existants tels que Infoterra / PNUE et d'autres initiatives analogues pour maximiser l'utilisation des ressources et pour éliminer le chevauchement des travaux.
Élaborer et partager des métadonnées entre les institutions et les organisations	Élaborer des normes pour les métadonnées aux niveaux national, sous-régional et régional.	Examiner les normes disponibles pour les métadonnées, et recommander l'adhésion aux normes communes; utiliser le réseau régional du MCE pour élaborer des métadonnées et des normes sous-régionales et régionales.	Continu	Rendre les métadonnées nationales publiques; utiliser un vocabulaire convenu; élaborer des métadonnées pour décrire les programmes nationaux; faire usage des normes et des logiciels existants pour générer les métadonnées; utiliser les métadonnées pour aider à harmoniser et à rationaliser l'information entre les différents points focaux nationaux, institutions, réseaux de conventions et initiatives.
Renforcer le soutien et l'utilisation du MCE par des programmes de sensibilisation du public	Faire mieux prendre conscience de la problématique aux décideurs et aux parties prenantes et renforcer leur participation; soutenir les programmes de sensibilisation.	Mettre sur pied une équipe interinstitutionnelle nationale pour sensibiliser les décideurs; élaborer et rendre opérationnel un programme national et régional de sensibilisation au mécanisme de centre d'échange, en soulignant le rôle du MCE dans la collaboration technique et scientifique.	Continu	Renforcer le caractère volontariste de l'action des points focaux nationaux du MCE; prendre des initiatives; les parties dotées de MCE bien établis et actifs devraient présenter des études de cas sur le développement et les responsabilités des MCE pour la région; le MCE national devrait rendre disponible un modèle fonctionnel en vue du développement de MCE;

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôles des points focaux nationaux MCE et du MCE de la Convention, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, dans la promotion de la coopération technique et scientifique
				<p>générer des activités d'intérêt commun;            faire mieux connaître les données recueillies et rendues disponibles;            coopérer avec le programme de sensibilisation et d'éducation du secrétariat pour faire mieux connaître les activités nationales et les besoins du MCE;            montrer ce que le MCE peut offrir et mettre en valeur ou commercialiser ses produits;            articuler les liaisons avec d'autres réseaux au bénéfice des parties et des parties prenantes;            publier un guide ou un manuel sur les activités du MCE pour mieux les faire connaître au public.</p>
Synergies et collaboration renforcées entre le MCE national et les centres d'échange sur la réduction des risques biotechnologiques	Nécessité d'améliorer la coopération institutionnelle	Améliorer les communications et le partage des ressources entre le MCE national et les centres d'échange pour la réduction des risques biotechnologiques, autant que possible.	Continu	Encourager la collaboration et les travaux communs; partager l'expertise et les ressources autant que possible; partager les infrastructures autant que possible.



**POINT 4. BESOINS RÉGIONAUX POUR METTRE EN ŒUVRE EFFICACEMENT LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOMAINES THÉMATIQUES ET AUX ASPECTS INTERSECTORIELS DE LA CONVENTION**

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôle du MCE dans la promotion de la coopération technique et scientifique
Établir des partenariats avec les points focaux thématiques internationaux, les organismes inter-gouvernementaux, le secteur privé et les organisations non gouverne-mentales.	Infrastructure pour pouvoir participer équitablement aux domaines de programme de la Convention.	Établir des synergies avec les points focaux thématiques internationaux, les organismes intergouvernementaux, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.	Continu	Travailler avec les points focaux thématiques internationaux pour établir des initiatives et des programmes de travail communs, avec et entre les points focaux thématiques internationaux.
Aider les pays à participer et à maîtriser les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans le cadre du programme de travail de la Convention et du GISP et d'autres initiatives analogues	Expertise requise; accès à l'information sur les espèces exotiques envahissantes; accès aux études de cas.	Établir les relations de travail avec le GISP dans le cadre du programme de travail du GISP et du point focal thématique international; appliquer et/ou élaborer des mécanismes pour identifier les espèces exotiques envahissantes.	3 ans	Les points focaux nationaux des MCE nationaux devraient collaborer avec le mécanisme de centre d'échange de la Convention pour établir des partenariats fonctionnels avec le GISP afin de mettre en œuvre des systèmes d'échange d'informations et pour rejoindre le réseau mondial émergent d'information sur les espèces envahissantes; travailler avec le mécanisme de centre d'échange et le GISP pour identifier les experts et les initiatives de renforcement des capacités; travailler avec le GISP pour améliorer l'accès à l'Internet et aux nouvelles technologies de l'information à l'appui du travail visant à identifier et à maîtriser les espèces exotiques envahissantes.

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôle du MCE dans la promotion de la coopération technique et scientifique
Coopérer avec BirdLife International et d'autres organisations non gouvernementales nationales et internationales pour exploiter leurs ressources et leurs informations à l'appui des domaines de programme et des aspects intersectoriels de la Convention au niveau national	Élaborer une infrastructure humaine et matérielle pour utiliser les informations de BirdLife et d'autres sources	Établir des partenariats avec BirdLife International et d'autres initiatives analogues, en particulier à l'appui des domaines de programme de la Convention et des aspects intersectoriels.	3 ans	Rendre les informations de BirdLife International disponibles par le biais des MCE nationaux; coopérer avec BirdLife International et d'autres initiatives analogues pour soutenir les programmes nationaux de la Convention; travailler avec BirdLife International et d'autres initiatives analogues en vue de la constitution de réseaux locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux; inviter les organisations non gouvernementales à faciliter la désignation d'un représentant pour travailler avec les points focaux nationaux des MCE nationaux.
Travailler avec le Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique et avec d'autres initiatives appropriées de mise en réseau pour partager des ressources et accroître les capacités nationales	Développer les capacités institutionnelles; encourager l'harmonisation des efforts; aider à l'intégration des données et des informations dans la prise de décisions.	Collaborer avec le Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique et avec d'autres initiatives appropriées de mise en réseau sur les questions liées aux domaines de programme de la Convention; mettre en œuvre des programmes communs; organiser conjointement des initiatives de renforcement des capacités.	5 ans	Établir des liens structurés entre le MCE national et le Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique et d'autres initiatives appropriées de mise en réseau et inviter le MCE de la Convention à établir les liens structurés avec le Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique et d'autres initiatives appropriées de mise en réseau; collaborer au développement de bases de données et de systèmes d'information en Afrique et travailler à l'harmonisation des informations disponibles dans ces systèmes; collaborer au développement et à l'entretien d'une plateforme d'échange de données, y compris les présentations, normes et protocoles, l'architecture des bases de données et les infrastructures; les points focaux nationaux des MCE nationaux et le MCE de la CDB devraient travailler avec le Réseau

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôle du MCE dans la promotion de la coopération technique et scientifique
				d'information sur l'environnement pour l'Afrique et d'autres initiatives appropriés de mise réseau pour constituer le réseau régional de MCE; générer des liens avec le NEPAD par le biais du Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique et d'autres initiatives appropriées de mise en réseau.
Établir des partenariats avec le NEPAD et d'autres initiatives analogues	Infrastructure améliorée; capacités institutionnelles améliorées.	Les points focaux nationaux du MCE national devraient formaliser des partenariats avec le NEPAD, en particulier dans le secteur de la gestion de l'information.	2 ans	Travailler avec le NEPAD pour améliorer la gestion et l'échange d'informations; travailler avec le NEPAD au développement et à l'exploitation de métadonnées et d'une terminologie convenue; travailler avec le NEPAD pour améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information.
Atteindre les buts du plan stratégique de MCE au niveau national	Développer l'infrastructure requise pour mettre en œuvre efficacement le plan stratégique de MCE.	Adapter les objectifs du plan stratégique de MCE au niveau national, en soulignant l'importance des deuxièmes et troisième objectifs (échange d'informations et développement du réseau) pour le premier objectif (promotion de la collaboration technique et scientifique.)	2 ans	Rédiger des plans stratégiques de MCE spécifiques aux pays; utiliser ces plans stratégiques nationaux de MCE comme guides pour des activités et des projets; encourager le secrétariat de Convention à élaborer la nouvelle trousse à outils conformément aux orientations des stratégies nationales de MCE.

Buts et objectifs	Besoins de capacités	Recommandations	Calendrier	Rôle du MCE dans la promotion de la coopération technique et scientifique
Mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 1er de la décision VI/18, qui invite les parties à établir ou renforcer les points focaux nationaux, sous-régionaux ou régionaux pour le mécanisme de centre d'échange, s'ils ne l'ont pas encore fait.	Développer l'infrastructure humaine et physique	Favoriser la désignation de points focaux nationaux pour le MCE dans tous les pays d'Afrique; favoriser la création de sites Web par tous les points focaux nationaux pour le MCE africain.	3 ans	Les points focaux nationaux pour le MCE national et le MCE de la CDB devraient aider les pays qui n'ont pas de points focaux nationaux pour le MCE ni de sites Web à trouver des ressources ou à nouer des partenariats; dispenser des avis sur les questions techniques; dispenser des avis sur la gestion de l'information.

*Annexe II***LISTE DES PARTICIPANTS****A. Parties gouvernementales****Botswana**

Ms. Sakhile Koketso  
Project Officer  
National Conservation Strategy Coordinating Agency  
(NCSA)  
Ministry of Environment, Wildlife and Tourism  
Private Bag 0068  
Gaborone  
Tel: 237 390 2050  
Fax: +267 390 2051  
E-Mail: [skoketso@gov.bw](mailto:skoketso@gov.bw)

**Burkina Faso**

Mr. Soumayila Bancé  
Point Focal National de la Convention sur la Diversité  
Biologique Ministère de l'Environnement et de l'Eau  
01 B.P. 6486  
Ouagadougou 01  
Tel.: 226 312 464 / 313 166  
Fax: 226 316 491 / 35 61 10  
E-Mail: [bancebo@faonet.bf](mailto:bancebo@faonet.bf)

**Burundi**

Mr. Benoit Nzigidahera  
Technical Director of Protected Areas  
Institut National pour l'Environnement et la  
Conservation de la Nature (INECN)  
B.P. 2757  
Bujumbura  
Tel.: +257 40 30 32  
Fax: +257 40 30 68  
E-Mail: [bozone@cbinf.com](mailto:bozone@cbinf.com),  
[nzigidaherabenoit@yahoo.fr](mailto:nzigidaherabenoit@yahoo.fr)

**Cameroun**

Mr. Jean Celestin Tchouen  
Ministry of Environment and Forestry  
P.O. Box 3112  
Yaoundé  
Tel: +237 220 55 81/  
Fax: +237 221 94 05  
E-Mail: [cbd.chmcam@camnet.cm](mailto:cbd.chmcam@camnet.cm)

**Tchad**

Mr. Klamadji Kodi Dadnadjih  
Direction de Conservation de la Faune et Aires  
Protégées  
BP 905  
N'djamena  
Tel.:+235 52 23 05  
Fax: +235 52 38 30  
Email: [biodiv@intnet.td](mailto:biodiv@intnet.td)

**Comores**

Mr. Hachime Abderemane  
Miistère du developpement/Direction générale de  
l'Environnement  
BP 514  
Moroni  
Tel.+269 73 62 22/730865  
Fax+269 73 68 49  
E-Mail: [hachimea@snpt.km](mailto:hachimea@snpt.km); [hachimea@yahoo.fr](mailto:hachimea@yahoo.fr)

**Congo**

Mr. Jean Colin Namedoum  
Directeur de la Conservation des Écosystèmes  
Naturels, Point Focal National CBD, Direction  
Générale de l'Environnement  
Ministère de l'Économie forestière et de  
l'Environnement  
B.P. 958  
Brazzaville  
Tel. : +242 58 07 50  
Fax : +242 81 03 30  
E-Mail : [namedoum@yahoo.fr](mailto:namedoum@yahoo.fr)

**République démocratique du Congo**

Mr. Benjamin Toirambe Bamoninga  
SBSTTA and CHM Focal Point  
PNUD  
Tel.: +243 9954148  
Fax: +243 34549/243 88 43675  
E-Mail: [be\\_toirambe@yahoo.fr](mailto:be_toirambe@yahoo.fr)

**Djibouti**

Mr. Aden Atteyeh Sougal  
Ministère de l'habitat, de l'urbanisme de  
l'Environnement et de l'aménagement du territoire  
Direction de l'aménagement et de l'Environnement  
B.P. 2091  
Djibouti  
Tel. : +253 35 10 20é35 10 97  
Fax : +253 35 48 37  
E-Mail : [metade @Internet.dj](mailto:metade @Internet.dj)

**Égypte**

Mr. Tahjer Ahmed Issa  
Director of National Biodiversity Information Unit  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
30 Misr/Helwan El-Zyrae Road  
Maadi, Cairo  
Tel.: +202 524 8792/527 1391  
Fax: +202 524 8792  
E-Mail: [iat20000@hotmail.com](mailto:iat20000@hotmail.com);  
[Aden\\_atteyeh@hotmail.com](mailto:Aden_atteyeh@hotmail.com)

**Éthiopie**

Mr. Tesfaye Woldeyes  
Head  
Environmental Information Centre  
Environmental Protection Agency  
P.O. Box 12760  
Addis Ababa  
Tel.: +251 1 615 196/251 1 185  
Fax: +251 1 610 077  
E-mail: [gantesfaye@yahoo.com](mailto:gantesfaye@yahoo.com)

**Gambie**

Mr. Almamy Camara  
Director  
Department of Parks & Wildlife Management  
Abuko Nature Reserve  
Bantul  
Tel.: +220 375 888  
Fax: +220 392 179  
E-Mail: [wildlife@gamtel.gm](mailto:wildlife@gamtel.gm)

**Ghana**

Mr. Eric Amaaning Okoree  
Assistant Director  
Ministry of Environment and Science  
P.O. Box M232  
Accra  
Tel.: +233 21 666 049/233 21 662 264  
Fax: +233 21 666 828  
E-Mail: [erikor@yahoo.com](mailto:erikor@yahoo.com)

**Guinée**

Ms Hawa Diallo  
Juriste, Chef de la Division  
Direction Nationale de L'Environnement  
B.P. 3118  
Conakry  
Tel.: +224 41 25 13/45 15 89  
Fax: +224 41 49 13/45 15 89  
E-Mail: [chmdivbiodne@mirinet.net.gn](mailto:chmdivbiodne@mirinet.net.gn)

**Kenya**

Mr. Joseph Masinde  
National Environment Management Authority  
Tel.: +254 2 609027  
E-Mail: [josephmasinde@hotmail.com](mailto:josephmasinde@hotmail.com)

**Lesotho**

Ms Qongqong Hoohlo  
National Environment Secretariat  
P.O. Box 52  
Maseru  
Tel.: +226 223 117 67  
Fax: +226 223 101 94  
E-Mail: [qhoohlo@hotmail.com](mailto:qhoohlo@hotmail.com); [lea@lea.org.ls](mailto:lea@lea.org.ls)

**Liberia**

Mr. Ben Turtur Donnie  
Lead National Consultant  
UNDP Liberia  
Grand Central Station  
P.O. Box 1608  
New York, NY 10163  
United States of America  
E-Mail: [bendonnie@yahoo.com](mailto:bendonnie@yahoo.com)

**Madagascar**

Ms Herivdolona Ralalarimanana  
Ministère de l'Environnement  
Rue Farafaty, B.P. 571  
Ampandrionomby  
Antananarivo 101  
Tel. : +261 20 22 409 08/41359  
Fax : +261 20 22 419 19  
E-Mail : [minenv@dts.mg](mailto:minenv@dts.mg)

**Malawi**

Ms Shamiso Najira  
Ministry of Natural Resources and Environmental  
Affairs  
P. Bag 394  
Lilongwe  
Tel.: +265 1 771 111  
Fax: +265 1 773 379  
E-Mail: [deau@sdpn.org.mw](mailto:deau@sdpn.org.mw); [shamiso\\_b@yahoo.com](mailto:shamiso_b@yahoo.com)

**Mali**

Dr. Alamir Sinna Touré  
Coordinateur de l'élaboration de la Stratégie nationale  
et du Plan d'action  
Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions  
Environnementales  
B.P. 2357  
Bamako  
Tel. : +223 223 3463  
Fax : +223 223 5867  
E-Mail : [astouremalinet.ml](mailto:astouremalinet.ml)

**Mauritanie**

Dr. Boubacar Diop  
Coordinateur National de Biodiversité  
Point Focal de la Direction de l'Environnement et de  
l'aménagement rural  
Ministère du Développement Rural et de  
l'Environnement  
B.P. 170  
Nouakchott  
Tel. : +222 5290115/6416051  
Fax: +222 5258386  
E-Mail: [boubacardiop@hotmail.com](mailto:boubacardiop@hotmail.com)

**Maroc**

Mr. Mostafa Madbouhi  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de  
l'Environnement et de l'eau  
36 av al Abta-Agdal  
B.P. 8970  
Rabat  
Fax : +212 37 77 0875  
E-Mail : [mosenvino@hotmail.com](mailto:mosenvino@hotmail.com)

**Mozambique**

Ms Marta Mnjane  
UICN  
Rua Fernao e Castro 23  
P.O. Box 4770  
Sommershiel Maputo  
Tel.: +258 1 490599/499547  
Fax: +258 1 490812  
E-Mail: [martam.iucn@tvcabo.co.mz](mailto:martam.iucn@tvcabo.co.mz)

**Niger**

Ms Ai Manou  
SE/CNEDD  
B.P. 10193  
Niamey  
Tel.: +227 722 559  
Fax: +227 722 981  
E-mail: [biocnedd@intnet.ne](mailto:biocnedd@intnet.ne)

**Rwanda**

Mr. Alain Rwakunda  
Ministère des Terres, de la Réinstallation et de la  
Protection de l'Environnement  
B.P. 3502  
Kigali  
Tel. : +250 8 2628  
Fax : +250 8 2629  
E-Mail : [alainrwak@yahoo.fr](mailto:alainrwak@yahoo.fr)

**Swaziland**

Mr. Stephen M. Zuke  
Senior Environment Officer  
Ministry of Tourism, Environment and Communications  
Swaziland Environment Authority  
P.O. Box 2652  
Income Tax Bldg  
Mblanbanyatsi By Pass Rd  
Mbabane  
Tel.: +268 404 6420  
Fax: +268 404 1719/5415  
E-Mail: [seabiodiv@realnet.co.sz](mailto:seabiodiv@realnet.co.sz)

**Seychelles**

Ms Elvina Henriette  
Ministry of Environment  
Botanical Gardens, Mont Fleuri  
P.O. Box 445  
Victoria, Mahe  
Tel.: +248 224 644  
Fax: +248 224 500  
E-Mail: [ehenriette@seychelles.sc](mailto:ehenriette@seychelles.sc);  
[chm@seychelles.net](mailto:chm@seychelles.net)

**Sierra Leone**

Mr. Andrew C.M. Baio  
Lecturer, Bioresources Management  
Institute of Marine Biology and Oceanography  
Fourah Bay College  
University of Sierra Leone  
Mount Aureol  
Freetown  
Tel.: +232 76 604 879  
Fax: +232 22 224 439  
E-Mail: [acimbaio@yahoo.com](mailto:acimbaio@yahoo.com)

**Soudan**

Dr. Balgis Osman  
Higher Council for Environment and Natural  
Resources  
P.O. Box 10488  
Khartoum  
Tel.: +249 11 786 903/787 616  
Fax: +249 11 787 617  
E-Mail: [balgis@yahoo.com](mailto:balgis@yahoo.com)

**Togo**

Mr. Koffi Edinam Dantsey  
Ingénieur Agronome  
Point Focal National Biodiversité/Biosecurité  
Ministère de l'Environnement et des Ressources  
Forestières  
B.P. 4825  
Lome  
Tel. : +228 221 2897/221 0600; 228 225 9481  
Fax: +228 221 03 33  
E-Mail: [koffidantsey@yahoo.fr](mailto:koffidantsey@yahoo.fr)



**Tunisie**

Mr. Nabil Hamada  
 Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des  
 Ressources Hydroliques  
 Centre Urbain Nord  
 1080 Cedex Tunis  
 Tel. : +216 71 704 000  
 Fax : +256 41 530 134  
 E-Mail : [hamadan\\_az@yahoo.fr](mailto:hamadan_az@yahoo.fr)

**Ouganda**

Mr. Herbert Tushabe  
 Manager, Biodiversity Data Bank  
 Makerere University  
 Institute of Environment and Natural Resources  
 P.O. Box 7298  
 Kampala  
 Tel.: +256 41 530 660  
 Fax: +256 41 530 134  
 E-Mail: [htushabe@muienr.ac.ug](mailto:htushabe@muienr.ac.ug)

**République-Unie de Tanzanie**

Dr. Rose Rita Kingamkuo  
 Tanzania Commission for Science and Technology  
 P.O. Box 4302  
 Dar es Salaam  
 Tel.: +255 22 2700 752/45  
 Fax: +255 22 277 5313/4  
 E-Mail: [rkingamkono@costech.or.tz](mailto:rkingamkono@costech.or.tz);  
[rose5306@yahoo.co.uk](mailto:rose5306@yahoo.co.uk)

Dr. R.B.M. Senzota  
 University of Dar es Salaam  
 Box 35064  
 Dar es Salaam  
 Tel.: +24 10 462/5  
 Mobile: +0744 29 1762  
 E-Mail: [senzota@udsm.ac.tz](mailto:senzota@udsm.ac.tz)

***B. Parties donatrices*****Gouvernement du Royaume de Belgique**

Mr. Han de Koeijer  
 Royal Belgian Institute of Natural Sciences  
 Rue Vautier 29  
 1000 Brussels  
 Tel: 32 2 627 4267  
 Fax: 32 2 627 4191  
 Email: [han.dekoeijer@naturalsciences.be](mailto:han.dekoeijer@naturalsciences.be)

Dr. Rumisha S. Maro  
 Ministry of Natural Resources and Tourism  
 Forestry and Beekeeping Division  
 P.O. Box 426  
 Dar es Salaam  
 Tel.: +255 22 2111061/4  
 Fax: +255 22 286 5165  
 E-Mail: [forestry@africaonline.co.tz](mailto:forestry@africaonline.co.tz);  
[rumisha@hotmail.com](mailto:rumisha@hotmail.com)

Dr. Shaaban Mwinjaka  
 Vice President's Office  
 IPS Building, 1st Floor  
 Samora Avenue and Azikiwe Street  
 P.O. Box 5380  
 Dar es Salaam  
 Tel.: +255 22 211 3983  
 Fax: +255 22 212 5297  
 E-Mail: [srmwinjaka@hotmail.com](mailto:srmwinjaka@hotmail.com),  
[sotchair@africaonline.co.tz](mailto:sotchair@africaonline.co.tz)

**Zimbabwe**

Mr. Abisai Mafa  
 Registrar  
 Biosafety Research Council of Zimbabwe  
 76 Samora Machel Avenue  
 P.O. Box 09294, Causeway  
 Harare  
 Tel.: +263 4 253 520/2/3  
 Fax: +263 4 726 808/860  
 E-Mail: [mafa@zarnet.ac.zw](mailto:mafa@zarnet.ac.zw)

**C. Organes et institutions spécialisées des Nations Unies**

**PNUD – Centre de mise en valeur des terres arides**

Ms. Dianna Kopansky  
Programme Specialist  
UNDP  
Drylands Development Centre  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Tel.: +254 2 624643  
Fax: +254 2 624648  
E-Mail: [dianna.kopansky@undp.org](mailto:dianna.kopansky@undp.org)

**PNUD - Initiative Équateur**

Ms. Jen Roynon  
Programme Assistant  
Drylands Development Center  
UNDP- Equator Initiative  
Tel.: +254 2 622 710  
Fax: +254 2 624 648  
E-Mail: [jen.roynon@undp.org](mailto:jen.roynon@undp.org)

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Dr. David Duthie  
Project Management Officer  
Biodiversity Enabling Activities  
Division of GEF Coordination  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Tel: 254 20 623717  
Fax: 254 20 624268  
Email: [david.duthie@unep.org](mailto:david.duthie@unep.org)

Mr. Sean Khan  
Programme Officer/Knowledge Management  
Division of Early Warning  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Tel.: +254 2 623271  
Fax.:+254 2 624041  
E-Mail: [sean.khan@unep.org](mailto:sean.khan@unep.org)

Mr. Charles Sebuakeera  
Programme Officer  
African Environment Information Network  
DEWA/UNEP  
P.O. Box 30552  
Nairobi 00100  
Kenya  
Tel.: +254 2 623 785  
Fax: +254 2 624 309  
E-Mail: [charles.sebuakeera@unep.org](mailto:charles.sebuakeera@unep.org)

**D. Organisations intergouvernementales****Africa Environment Information Network**

Mr. Christopher Ambala  
Consultant  
Africa Environment Information Network  
UNEP  
P.O.Box 30522  
Nairobi 00100  
Kenya  
Tel.: +254 2 623 818  
Fax: +254 2 624 309  
E-Mail: [chris.ambala@unep.org](mailto:chris.ambala@unep.org)

Dr. Sarah A. Simons  
Deputy Director  
CAB International  
Africa Regional Centre  
Global Invasive Species Programme  
P.O. Box 633, Village Market  
Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 2 524 462  
Fax: +254 2 522 150  
E-Mail: [S.Simons@CABI.ORG](mailto:S.Simons@CABI.ORG)  
Web: [jasper.stanford.edu/GISP](http://jasper.stanford.edu/GISP)

**Secrétariat du Commonwealth**

Dr. Tichaonezvi Ruredzo  
Chief Programme Officer  
Commonwealth Secretariat  
Malborough House, Pall Mall  
London SWN 5HX  
United Kingdom of Greater Britain and Northern  
Ireland  
Tel.: +44 20 747 6219  
Fax: +44 870 133 4532  
E-Mail: [ruredzot@aol.com](mailto:ruredzot@aol.com)  
Web: <http://www.comsci.org>

**E. Organisations non gouvernementales****Nature Kenya/Birdlife International**

Mr. Paul Matiku  
Executive Director  
Nature Kenya/Birdlife International  
P.O. Box 44486  
Nairobi 00100  
Kenya  
Tel.: 254 2 3749957  
Fax: 254 2 3741049  
E-Mail: [director-naturekenya@mitsuminet.com](mailto:director-naturekenya@mitsuminet.com),  
[office@naturekenya.org](mailto:office@naturekenya.org)

*Annexe III***ATELIER RÉGIONAL DE FORMATION POUR L'AFRIQUE AUSTRALE SUR  
L'ÉTABLISSEMENT ET LE PASSAGE AU STADE OPÉRATIONNEL DU RÉSEAU DE  
CONNAISSANCES DU COMMONWEALTH (CKN) ET DU MÉCANISME DE CENTRE  
D'ÉCHANGE (MCE) DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE***Zomba (Malawi), 26-30 novembre 2001***DÉCLARATION DE ZOMBA**

Au vingt-et-unième siècle, les avancées des technologies de l'information et de communication offrent la possibilité de construire de nouveaux réseaux de connaissances et de renforcer les réseaux existants pour promouvoir et faciliter la création de richesses et la conservation de la vie sur la planète. Le Conseil scientifique du Commonwealth (CSC) constate le rôle que ces réseaux peuvent jouer dans le partage et l'échange d'informations et de connaissances pour le développement socio-économique dans toute la région de l'Afrique australe.

Cette région recèle un vaste patrimoine de connaissances, tant dans le domaine public que dans la sphère privée (dans les instituts de recherche et les universités, mais aussi chez les personnes privées, les communautés et les entreprises privées). Le plein potentiel de ces connaissances, toutefois, demeure à l'état latent.

Agissant en qualité de courtier de connaissances, le CKN/MCE peut utiliser pleinement ces ressources et développer de nouveaux programmes pour aider la région à trouver les solutions à ses problèmes. Il peut aussi agir en tant que dépositaire de connaissances pour faciliter le développement d'initiatives et de programmes communs en comblant les hiatus dans les connaissances et l'information qui font obstacle au développement et à la création de richesses dans la région. Cette initiative représente une condition fondamentale pour l'élimination de la pauvreté, la conservation de la diversité biologique et la protection de l'environnement.

*L'Atelier régional de formation pour l'Afrique australe sur le CKN/MCE,*

*Reconnaissant* la contribution essentielle des systèmes autochtones de connaissances, et de la science et de la technologie modernes à la conservation des ressources et au renforcement des processus développementaux de la société,

*Constatant* que le CKN/MCE peut fournir des solutions aux problèmes de développement dans la région de l'Afrique australe dans divers domaines des sciences, des technologies et dans les secteurs connexes qui déterminent le développement des nations,

*Observant* la nécessité de conserver et d'employer durablement la biodiversité biologique,

*Notant* que la construction et la gestion du CKN/MCE offrent une voie efficace pour assurer le flux de l'information et la communication des connaissances,

*Observant* le potentiel immense dont dispose le CKN/MCE pour résoudre les problèmes de développement des pays d'Afrique australe dans le meilleur esprit de gestion de réseaux,

*Recommande ce qui suit:*

a) Les pays membres du Commonwealth de la région d'Afrique australe devraient désigner des points focaux nationaux (PFN) pour le CKN et le MCE et établir des CKN nationaux et

un CKN régional, ainsi que des centres de convergence et des comités au titre du MCE pour qu'ils rendent compte à leur principal organe d'exécution national;

- b) Les pays membres du Commonwealth de la région d'Afrique australe devraient constituer un Comité technique commun pour l'Afrique australe pour le CKN et le MCE (ci-après désigné sous le nom de CTCAA) et établir un groupe de discussion électronique pour appuyer ses travaux;
- c) Les pays membres du Commonwealth de la région d'Afrique australe devraient encourager l'établissement de groupes de discussion électronique afin que chaque comité partage et échange des informations;
- d) Les pays membres du Commonwealth de la région d'Afrique australe devraient établir des sites Web nationaux et régionaux pour le CKN et le MCE;
- e) Les pays membres devraient apporter des ressources pour les activités nationales et régionales du CKN et du MCE;
- f) Le CSC devrait aider les pays membres à solliciter des financements auprès d'autres donateurs internationaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale etc., en vue de l'établissement du CKN et du MCE, de leurs points focaux nationaux et des activités et projets de renforcement des capacités;
- g) Les points focaux nationaux pour le CKN et le MCE devraient envisager de développer leurs mécanismes respectifs de diffusion de l'information pour rendre publique les informations disponibles sur la biodiversité et sur les autres conventions connexes et les questions scientifiques et technologiques;
- h) Les sites Web nationaux et régionaux des points focaux nationaux CKN/MCE devraient appliquer les catégories d'information et les structure convenues lors de l'atelier CKN/MCE au Malawi;
- i) Les points focaux nationaux CKN/MCE devrait générer des métadonnées et élaborer des normes d'échange d'information entre les institutions nationales et le CKN/MCE. Les points focaux nationaux devraient prendre en compte les avantages additionnels que représente l'élaboration de ces normes et de ces métadonnées au niveau régional;
- j) Les CKN/MCE nationaux devraient s'efforcer de rendre l'information sur la biodiversité largement accessible. L'élaboration de la politique d'accès à l'information devrait tenir compte des droits de propriété intellectuelle, des connaissances autochtones et des risques de dommages à la biodiversité résultant de l'accès sans restriction à l'information;
- k) Les points focaux nationaux CKN/MCE auront besoin de capacités leur permettant de recueillir, de cribler et d'authentifier les informations destinées à être diffusées, et d'établir des protocoles d'échange d'information pour promouvoir un échange d'information plus efficace dans, entre et parmi les pays;
- l) Les points focaux nationaux CKN/MCE devraient envisager dans toute la mesure possible de diffuser l'information dans toutes les langues nationales. Les MCE régionaux devraient s'efforcer d'utiliser toutes les langues régionales officielles pour diffuser les informations, en tenant compte du fait que toute traduction doit rendre la signification originale de l'information;
- m) Les points focaux nationaux CKN/MCE devraient projeter de diffuser leurs informations par l'Internet, selon des modes de communication hors Internet (courrier électronique,

protocole de transfert de fichier, etc.) et par les méthodes traditionnelles (imprimés, télécopie, etc.) pour assurer un accès équitable à l'information dans tous les pays et pour toutes les parties prenantes;

n) Vu l'intérêt des informations diffusées par les moyens de l'Internet, le CKN/MCE devrait envisager, au besoin, de créer des sites Web à des dates précoces dans la mise en place de l'infrastructure nationale de l'Internet;

o) Le CKN et le MCE devraient partager des fonctions et des ressources lorsque cela apporte une complémentarité ou permet de réaliser des économies d'échelle;

p) Les points focaux nationaux CKN/MCE, dans un premier stade de la mise en œuvre, devraient entreprendre une évaluation des capacités financières, institutionnelles, humaines, techniques et infrastructurelles requises pour administrer les fonctions de CKN/MCE;

q) Les points focaux nationaux CKN/MCE, dans un deuxième temps de la mise en œuvre, devraient appliquer les résultats de leurs évaluations dans l'élaboration d'un plan déterminé par les besoins en vue d'établir ou de développer leurs fonctions respectives.

r) Les points focaux nationaux CKN et MCE devraient suivre et examiner les suites données aux recommandations CKN/MCE de Zomba, et rendre compte des progrès accomplis par le biais du point focal régional CKN/MCE, ainsi qu'au membre régional du Comité directeur du CSC par le truchement du membre national du CSC.

*Zomba (Malawi)  
30 novembre  
2001*

-----